



INFO

Qualité de l'air en classe : Roberge n'a jamais eu l'aval de la santé publique

Le ministre de l'Éducation a affirmé à tort avoir la validation de la santé publique pour les tests de CO2 dans les écoles.



Le ministre de l'Éducation du Québec, Jean-François Roberge

PHOTO : RADIO-CANADA / IVANOH DEMERS

Thomas Gerbet

Publié le 1 avril 2021

Jean-François Roberge et son ministère de l'Éducation ont affirmé à plusieurs reprises que la santé publique avait « validé » leur méthode pour échantillonner la qualité de l'air dans les classes. Or, il n'y a jamais eu d'aval, révèlent des documents obtenus par Radio-Canada qui ne peuvent être publiés pour éviter d'identifier la source.

Ils ont aussi prétendu que le protocole avait été développé avec la santé publique, ce qui n'est pas exact.

« Les protocoles de tests de CO2 effectués dans nos écoles ont été établis conjointement avec la santé publique et ils sont validés par celle-ci. Ils sont rigoureux. Aucun compromis sur la santé de ceux qui fréquentent notre réseau scolaire. »

— Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation du Québec, le 12 janvier

Selon nos informations, la Direction générale de la santé publique (DGSP) a fait part de son mécontentement quant au fait qu'on lui ait attribué une validation et un travail conjoint qui n'existent pas. D'autant plus qu'elle n'appréciait pas totalement le protocole présenté.

La méthodologie pour mesurer le CO2 dans les classes fait l'objet de critiques d'experts depuis janvier. Ils l'accusent d'enjoliver les résultats, alors que les écoles sont victimes de nombreuses éclosions.

Loin d'être une erreur ponctuelle, cette déclaration a été répétée à plusieurs reprises par le ministre, notamment le 23 mars dernier à l'Assemblée nationale.

Son cabinet a aussi affirmé au *Journal de Québec*, le 9 mars, que la santé publique « a donné son aval au processus » de tests de qualité de l'air.

La santé publique jugeait le protocole incorrect



Le Dr Richard Massé, conseiller médical stratégique à la DGSP, a fait part à l'interne de son exaspération par rapport aux prises de position publiques du ministère de l'Éducation.

PHOTO : RADIO-CANADA / IVANOH DEMERS

Non seulement la DGSP n'a pas donné son aval, mais elle trouvait que la méthodologie proposée était inadéquate.

Le ministère de l'Éducation a bel et bien consulté la santé publique, mais celle-ci n'aurait eu qu'une journée pour faire des commentaires et elle n'a pas reçu de réponse avant que la directive soit envoyée au réseau scolaire. Ses critiques n'ont alors pas été prises en compte.

« Il n'est pas dans le mandat de la santé publique de valider les protocoles du ministère de l'Éducation. »

— Marie-Claude Lacasse, porte-parole du ministère de la Santé du Québec, le 24 février, en réponse à Radio-Canada

Dès le 28 janvier, nous avons cherché à savoir si cette validation avait bel et bien eu lieu. Après 10 jours d'attente, un délai inhabituel, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) s'est

contenté de répondre que « la Direction générale de la santé publique a été consultée et a commenté la proposition d'étude ».

Quant à l'Institut national de santé publique du Québec, il se dissocie du processus.

« L'INSPQ n'a pas participé aux travaux de mesure de CO2. Nous ne connaissons donc pas la méthodologie employée par le ministère de l'Éducation pour réaliser les tests dans les écoles. »

— Isabelle Girard, porte-parole de l'Institut national de santé publique du Québec

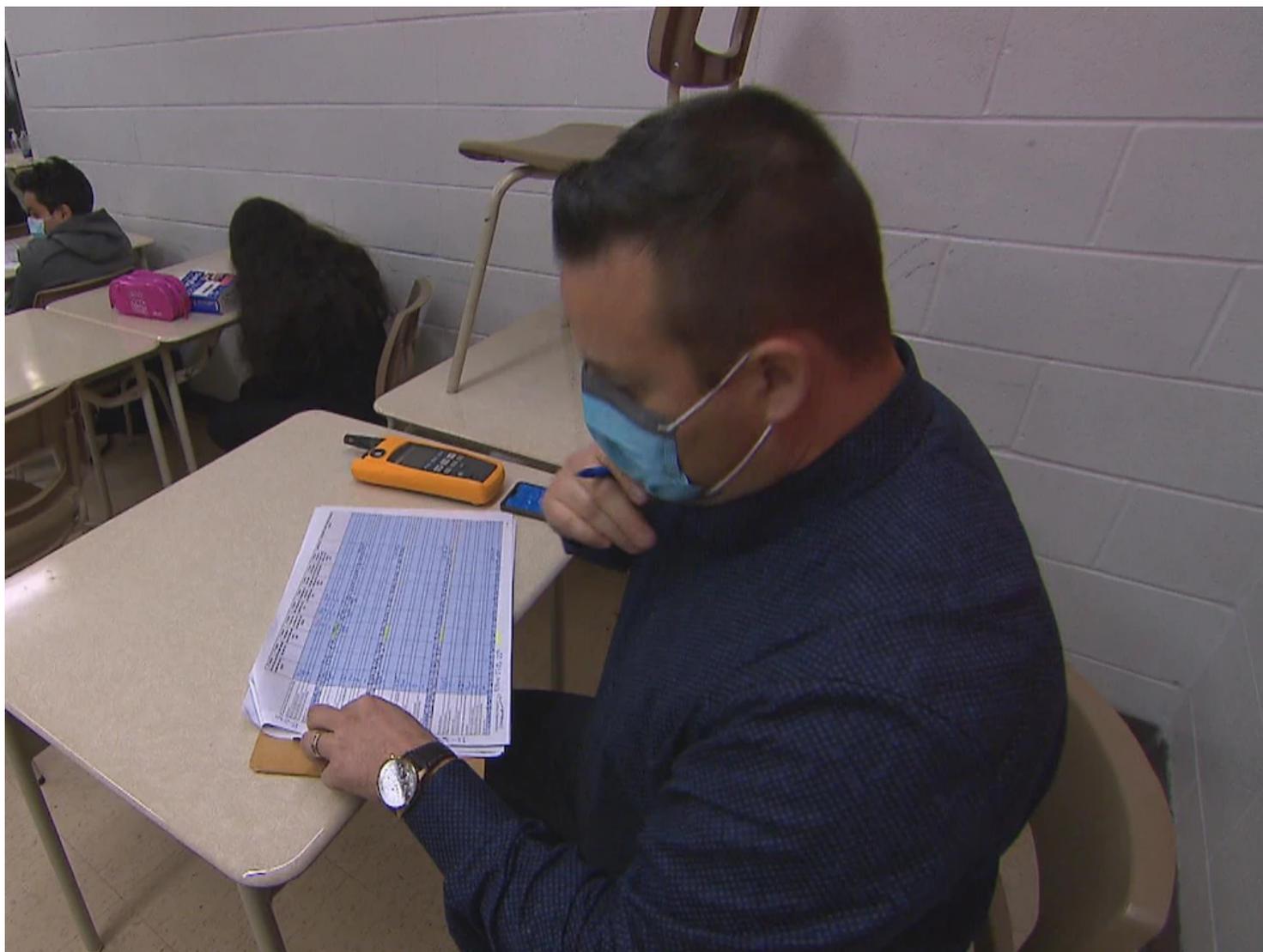
Du côté du cabinet du ministre Roberge, le conseiller stratégique Jean-François Del Torchio botte en touche quand nous lui demandons s'il y a réellement eu validation : « Je vous confirme que la santé publique a relu notre protocole et a fait plusieurs commentaires pour l'améliorer. »

Le conseiller du ministre affirme que les commentaires de la santé publique « ont été intégrés au document servant au personnel qui effectue les tests ».

« Les tests ont été faits de façon rigoureuse et, dès qu'une mesure dépassait les seuils acceptables, les centres de services scolaires devaient prendre des mesures pour la corriger », précise Jean-François Del Torchio.

Bien des experts continuent toutefois de critiquer la méthode toujours employée.

Une méthode controversée



Une analyse de la qualité de l'air dans une classe du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île, en décembre 2020
PHOTO : RADIO-CANADA

Le CO2 est un indicateur reconnu pour évaluer la qualité de l'air, mais la façon de calculer du ministère de l'Éducation suscite de vives critiques depuis le départ.

Il s'agit d'une « étude bidon », selon le Parti libéral du Québec, d'une « véritable insulte à l'intelligence », selon Québec solidaire.

Trois mesures sont prévues dans les classes :

1. avant l'arrivée des élèves, quand il n'y a personne dans la classe;
2. au milieu du cours;
3. avant la fin du cours, après avoir laissé les fenêtres ouvertes pendant 20 minutes.

La première et la troisième ont été décriées par les experts.

« On s'en fout pas mal du taux de CO2 quand il n'y a personne », explique Raymond Tellier, microbiologiste, spécialiste des aérosols et professeur rattaché au Centre universitaire de santé McGill (CUSM).

« L'idée d'ouvrir la fenêtre, c'est difficilement justifiable », ajoute Maximilien Debia, professeur à l'École de santé publique de l'Université de Montréal, où il donne des cours sur la qualité de l'air intérieur.

« C'est une méthodologie superficielle. »

— Maximilien Debia, professeur à l'École de santé publique de l'Université de Montréal

Une source à la santé publique qualifie même l'approche de « broche à foin », puisque la troisième mesure fausserait les données avant la fin du cours en réduisant la quantité de CO2.

Les critiques ne s'arrêtent pas là, puisque le ministère procède ensuite à la moyenne de ces trois mesures pour établir son résultat.

« Je ne vois pas l'utilité de faire la moyenne, ça tire le résultat vers le bas. »

— Raymond Tellier, microbiologiste et professeur rattaché au CUSM

Par ailleurs, les classes dans lesquelles les fenêtres n'ont pas été ouvertes ont été exclues du calcul global.

Selon nos informations, la direction générale de la santé publique n'était pas chaude à l'idée d'utiliser uniquement le CO2 comme indicateur.

Une limite maximale qui change selon les déclarations



Le ministre de l'Éducation du Québec, Jean-François Roberge

PHOTO : RADIO-CANADA / IVANOH DEMERS

Le 8 janvier, lors de la conférence de presse pour dévoiler les résultats des premiers échantillonnages, le ministre de l'Éducation s'était réjoui que les écoles [qui avaient ouvert les fenêtres] aient obtenu un taux moyen de 804 ppm, soit sous la limite fixée.

« Dans le réseau scolaire, on ne veut pas dépasser 1000 ppm », a alors expliqué Jean-François Roberge.

Dans un deuxième temps, le ministre a affirmé qu'avec ces résultats, « on arrive avec 3 % des locaux testés qui présentent des problèmes ».

Or, à ce moment-là, Jean-François Roberge ne faisait plus référence à la limite de 1000 ppm, mais plutôt à un seuil de 2000 ppm.

« Ce sont des résultats encourageants et rassurants. »

— Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation du Québec, le 8 janvier

S'il avait tenu compte de la cible de 1000 ppm, il aurait plutôt fallu parler de 35 % de classes problématiques.

C'est pourtant bien la limite de 1000 ppm qui est citée comme la barre à ne pas franchir dans une note technique transmise au réseau scolaire.

La contradiction ne s'arrête pas là puisque, dans le rapport des résultats produit par le ministère de l'Éducation, on fixe à... 1500 ppm le seuil « acceptable » pour la concentration de dioxyde de carbone.

La santé publique ne recommande pas d'ouvrir les fenêtres en classe, le ministère non plus



58 % des écoles du Québec sont ventilées naturellement.

PHOTO : RADIO-CANADA / IVANOH DEMERS

Un des différends entre la Direction de la santé publique et le ministère de l'Éducation concerne l'ouverture des fenêtres.

Lors de la conférence de presse du 8 janvier, le conseiller spécial d'Horacio Arruda, Richard Massé, avait bien spécifié qu'il faut ouvrir les fenêtres avant et après les cours.

Le ministère de l'Éducation lui-même, dans sa directive au réseau, indique qu'« il faut ouvrir les fenêtres idéalement en l'absence des élèves ».

Alors, pourquoi ouvrir les fenêtres durant le cours dans le cadre des tests?

Selon le porte-parole du ministère, Bryan St-Louis, cela « a pour but de démontrer son efficacité sur la dilution des contaminants symbolisés par le taux de CO2 et ainsi de sensibiliser les usagers des locaux à l'importance d'ouvrir les fenêtres ».

Les tests devaient se terminer le 28 février au plus tard pour les bâtiments ventilés naturellement et le 15 mars pour ceux à ventilation mécanique.

Les écoles où une des mesures dépasse 2000 ppm devaient réaliser des correctifs dans un délai d'une semaine. Au-delà de 1500 ppm, le délai a été fixé à un mois.

Le comité d'experts sur la ventilation mandaté par le ministère de la Santé avait prévenu dans son rapport « qu'il est particulièrement important de planifier soigneusement la stratégie d'échantillonnage puisqu'une interprétation inadéquate des mesures obtenues peut entraîner des conséquences, notamment sur l'évaluation de la situation et l'impact des mesures correctives à déployer ».

À lire aussi :

- Qualité de l'air dans les classes : un courriel fait bondir le Syndicat de l'enseignement
- Voici pourquoi la ventilation est importante
- Demi-classes : Québec n'a pas suivi l'avis de l'Institut national de santé publique

Thomas Gerbet

